

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 SEPTEMBRE 2022

Le Conseil Municipal de Guigneville - Sébouville, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunions de Guigneville, le lundi 12 septembre 2022 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Jérémie AMIARD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Etaient présents : Jérémie AMIARD, Annick BARDON, Bernard BOIZARD, Samuel CORBEAU, Diane DALEINE, Olivier DUGUET, Yohann LAUDIER, Stéphanie PERCHERON, Antoine PICAULT, Julien RENVAZÉ, Florence VERSLIPE.

Absentes excusées : Carine FOUQUET, Nathalie HERMELINE (pouvoir à Diane DALEINE).

Date de convocation : 25/08/2022

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance et propose à l'assemblée, qui l'accepte, de désigner Monsieur Julien RENVAZE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance ordinaire du 13 juin 2022, transmis à l'ensemble des conseillers, est adopté à l'unanimité.

Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57

Destinée à être généralisée (hormis pour les budgets sous M4), la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici le 1^{er} janvier 2024. Modernisant la gestion budgétaire et comptable, la M57 est la nomenclature comptable permettant la mise en place du compte financier unique et la certification des comptes locaux.

Vu l'avis du comptable public en date du 02/06/2022 pour l'application anticipée du référentiel M57 avec le plan comptable développé pour la commune de Guigneville au 1^{er} janvier 2023 ;

Le conseil municipal de Guigneville, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- d'adopter, à compter du 1^{er} janvier 2023, la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée.

Approbation des rapports sur le prix et la qualité du service de l'eau et du service public d'assainissement collectif 2021

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable et d'assainissement collectif.

Les présents rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ces rapports, le conseil municipal :

- ✓ **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- ✓ **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne les rapports et leur délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Travaux 2023

Le conseil municipal passe en revue les travaux à réaliser l'an prochain et décide de faire chiffrer la réfection de la toiture de la salle de Guigneville, côté jardin.

Concernant le carrefour de la RD22 avec la RD23, le conseil n'est pas favorable à la demande de mise en place d'un panneau STOP et souhaite laisser le panneau cédez-le-passage.

Des arbres seront à tailler (Oimpuits et allée de l'église).

Cérémonies du 11 novembre

Le conseil municipal décide l'organisation suivante :

- 10 h 15 : rassemblement à Guigneville, suivi de la cérémonie à 10 h 30
- 11 h : rassemblement à Torville, suivi de la cérémonie à 11 h 15.
- Apéritif à la salle de Torville à l'issue de la seconde cérémonie.

Le conseil invite les éventuels musiciens de la commune à se manifester en mairie pour jouer pendant les cérémonies.

Affaires diverses

Le Maire apporte des précisions sur les affaires actuellement en cours :

- Concernant le 14 juillet, les retours sont positifs, ce qui encourage le conseil à renouveler l'an prochain.
- Dossier de l'église : devant le second refus de permis de construire, le sénateur SAURY a été saisi. Un courrier a été envoyé par le Sénateur à l'Architecte des bâtiments de France, lui demandant de faire le nécessaire pour orienter l'équipe municipale de la meilleure manière possible, ceci afin que le 3^{ème} permis soit accepté.
- L'antenne relais sera installée semaine 39 (terrassement) et 43 (montage). La mise en service sera effective dès que l'électricité sera raccordée.
- La bonbonne qui se trouvait à l'ancienne prison à Torville a été évacuée. Il convient de relancer le notaire pour la vente.
- La cuve du château d'eau a été nettoyée courant juillet par une entreprise spécialisée.
- La clôture du château d'eau a été abîmée par un agriculteur ; l'assurance a été saisie et un devis est en cours.
- Des pêcheurs extérieurs à la commune continuent de venir pêcher à Oimpuits ; le conseil municipal décide la mise en place d'une carte de pêche (gratuite) qui devra être demandée en mairie par les administrés.
- Le bureau du directeur de l'école, situé à l'étage, a été refait cet été (peintures, plafond et passage en éclairage LED)

Nomination d'un correspondant incendie et secours

Un correspondant incendie et secours doit être désigné dans chaque commune ; Julien RENVAZE sera nommé par arrêté du maire.

Gestes qui sauvent

Une initiation aux gestes qui sauvent aura lieu à la salle de Torville le dimanche 23 octobre prochain, sur deux créneaux (8h30 à 10h30 ou 11h à 13h).

Dispensée par les jeunes sapeurs-pompiers de Pithiviers et leurs formateurs, cette initiation est ouverte à tous les habitants (à partir de 10 ans).

Adhésion au CAUE

Le conseil municipal décide d'adhérer au CAUE pour l'année 2022 et note que le montant de l'adhésion s'élève à 100 euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
Jérémie AMLARD

